
Jour de séance 27

le jeudi 23 mars 2023

10 h

Prière.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 10 h 43.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Bureau du vérificateur général, plan
stratégique 2023-2028 (21 mars 2023) ;
rapport annuel, *Loi sur l'abrogation des lois*, 2023 (22 mars 2023).